

Besançon, le 6 novembre 2025

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le Président de la Ligue de Bourgogne Franche-Comté de Handball a l'honneur de convoquer en Assemblée Générale :

Le samedi 6 décembre 2025, En visio conférence

(lien envoyé en amont de l'AG)

- MM les membres du Conseil d'Administration
- MM les représentants des clubs affiliés,
- Tous les licenciés qui le désirent,
- MM les membres licenciés indépendants.

9h : tests connexion

9h30 : début des travaux

- Présentation budget 2026
- Vote budget 2026

11h30 : fin de l'AG

Les documents supports de l'AG vous seront transmis à la suite de leur validation en conseil d'administration ligue qui se déroule ce samedi 22 novembre

Pour confirmer votre participation, merci de cliquer sur le lien ci-dessous

[Convocation Assemblée Générale Ligue BFC - 6 décembre 2025 Visio conférence – Remplir le formulaire](#)

*La connexion au formulaire s'effectue obligatoirement avec le mail club
(Attention aux mails redirigés sur des autres boîtes mails)*

RAPPEL DE LA REGLEMENTATION

Article 8.2 des statuts et règlements : Peuvent seules être déléguées des personnes majeures, jouissant de leurs droits civiques, et licenciées à la fédération dans l'association affiliée qu'elles représentent.

Articles 8.4 et 8.5 des Statuts et règlements : lors des Assemblées Générales Régionales, le vote par correspondance ou par procuration n'est pas admis.

Article 8.7 du guide financier, tout club absent lors d'une AG Ligue recevra une amende équivalente à 1€ par licence avec un minimum de 50€.